

# Séminaire méthanisation

24 janvier 2013

---

Un projet territorial

**Mr FRANCOIS Daniel CCVI**

**Mr THERON Sébastien SAS  
VIMEU BIOGAZ**



# PROJET DE METHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL

## CONTEXTE

- Le projet et l'étude ont été portés conjointement par la CCVI et 3 agriculteurs de la région, avec le partenariat de la Chambre d'Agriculture de la Somme
- L'étude de faisabilité du projet technico-économique pour l'installation d'une unité de méthanisation a été réalisée en Juillet 2010 par le bureau d'étude NASKEO ENVIRONNEMENT
- La CCVI est composée de 14 communes sur 4 cantons différents
- Elle compte actuellement 17 919 habitants pour une surface totale de 90 km<sup>2</sup>
  - Soit en terme de population, la 9<sup>ème</sup> intercommunalité du département



# PROJET DE METHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL

## CHOIX DE L'INSTALLATION ET GISEMENTS

### L'installation choisie

- La valorisation prévue de biogaz est réalisée par cogénération, afin d'alimenter en thermie le centre aquatique via un réseau de chaleur et de vendre l'énergie électrique produite, au réseau de distribution ERDF

### Les principaux gisements

- 4 500 tonnes d'effluents d'élevage des 3 agriculteurs portant le projet
- 1 500 tonnes d'effluents d'élevage en provenance de 6 agriculteurs du territoire
- 450 tonnes issues de céréales fournies par 3 coopératives et un négociant
- 1 400 tonnes d'apports de racines d'endives en provenance de 2 agriculteurs du territoire

1 200 tonnes de gazon des différentes collectes de la CCVI



# PROJET DE METHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL

## VALORISATION ENERGETIQUE

L'énergie produite par la cogénération sera utilisée par :

- L'autoconsommation du site de production (énergie thermique)
- Le centre aquatique Viméo de la CCVI (énergie thermique)
- La revente de l'énergie électrique produite au réseau de transport de l'électricité (ERDF)

Energie disponible et produite par l'unité de méthanisation :

- Chaleur thermique valorisable : 2 164 Mwh
- Electricité valorisable : 1 548 Mwh
- Auto consommation du site : 523 Mwh

Besoins thermiques hors ECS du centre aquatique Viméo :

- Besoins clients thermie : 1 863 Mwh



# PROJET DE METHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL



## METHANISATION DE VIMEO



Le centre aquatique Viméo localisé sur la commune de Friville-Escarbotin



# PROJET DE METHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL

---

## REGLEMENTATIONS ET CONTRAINTES

### Réglementations

- Projet assujetti aux dispositions du Code du Travail
- Arrêté du 10 Novembre 2009 : installations classées soumises à autorisation au titre des EPCI
- Dépôt du permis de construire suivant le code de l'urbanisme
- Prescriptions spécifiques des risques industriels établies par le SDISS

### Contraintes

- Définition du PLU ou POS
- Acquisition du terrain
- Délais des différentes instructions de dossiers

Etude économique et financement



# PROJET DE METHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL

## GAZ A EFFET DE SERRE

### Bilan CO2 du projet

- Afin de comparer la situation actuelle et la situation après la construction de l'unité de méthanisation, les émissions des axes principaux ont été étudiées et sommées, notamment le transport des déchets, la consommation d'énergie, la construction du site et le traitement des déchets
- Le bilan CO2 montre ainsi que les émissions seront réduites après la construction de l'unité de méthanisation : la différence est de 588 teq CO2/an (données suivant l'étude réalisée par le cabinet NASKEO)

Emissions totales de GES de la CCVI avant le projet Teq Co2/an	Emissions totales de GES de la CCVI après le projet Teq Co2/an
147 281	146 693

